

**De :** Morgane Leleu <[morganeleleu1@gmail.com](mailto:morganeleleu1@gmail.com)>

**Envoyé :** mercredi 23 juillet 2025 11:02

**À :** [urbanisme.besse@orange.fr](mailto:urbanisme.besse@orange.fr)

**Objet :** Parc photovoltaïque Besse sur Issole

À l'attention de Monsieur Le Commissaire enquêteur,

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ce projet induit la destruction de la faune et de la flore, déjà perturbées par le réchauffement climatique et les feux de forêt récurrents dans notre région varoise. À titre d'exemple, les sangliers et les tortues Hermann (espèce protégée) s'approchent déjà fortement des villages de Besse sur Issole et Carnoules. Réduire leur espace naturel les délocaliserait encore davantage vers les zones urbanisées.

Il serait plus judicieux d'installer ces panneaux photovoltaïques sur les bâtiments existants (toitures publiques, locaux communaux, parkings...). Des alternatives responsables existent, d'ailleurs recommandées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), réduisant la destruction des espaces naturels et n'impactant pas le ruissellement des eaux (l'installation des panneaux se faisant sur des espaces déjà imperméabilisés).

De plus, la construction d'une zone de panneaux photovoltaïques de telle ampleur réchaufferait nettement les sols. En effet, la couleur des panneaux étant noire, ils absorbent la chaleur avec un albédo nul, contrairement à la végétation qui réfléchit une partie de la lumière et évapotranspire. Dans notre région déjà fortement impactée par les feux de forêts et les sécheresses importantes, cela semble une totale aberration. Le projet est prévu dans une zone à risque, avec un aléa très fort aux feux de forêt (page 33).

Enfin, cette zone est empruntée par de nombreux randonneurs et vététistes. La mise en place de ce projet affecterait la liaison Besse sur Issole / Carnoules, notamment pour les personnes reliant ces deux villes à pied ou en vélo. Il serait plus pertinent de construire une piste cyclable afin que les habitants de ces deux communes réduisent l'utilisation de la voiture.

Assurément, il vaut mieux réduire notre consommation d'énergie en favorisant les mobilités douces qu'augmenter sa production...

Je ne suis donc pas favorable à ce projet et vous demande donc, monsieur le Commissaire enquêteur, de rendre un avis défavorable.

LELEU Morgane

50 rue Jean Aicard, 83890, Besse sur Issole

De : [alexia.delescazes@mailo.com](mailto:alexia.delescazes@mailo.com) <[alexia.delescazes@mailo.com](mailto:alexia.delescazes@mailo.com)> Envoyé : mercredi 23 juillet 2025 11:49 À : [urbanisme.besse@orange.fr](mailto:urbanisme.besse@orange.fr) Objet : Enquête champ photovoltaïque

Bonjour,

Je me permets de vous écrire afin de manifester mon désarroi face à la décision de la commune de créer un champ photovoltaïque.

En effet, selon moi, ce projet est simplement inutile et surtout est en faveur de la destruction de notre patrimoine.

Notre beau village a subi assez de préjudice ces dernières années.

Ce projet va à l'encontre de la protection de l'environnement et de nos collines !

Détruire les arbres qui nous font respirer n'a aucun intérêt ! A force de détruire nos collines il ne restera que nos yeux pour pleurer.

Il faut protéger ce qu'il nous reste pour l'avenir et surtout pour nos enfants.

Comment peut on agir pour empêcher ce désastre ?

Dans l'attente de votre retour, je vous remercie d'avance pour l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Alexia de Lescazes

**De :** Romain DUPIN <[romain.dupin2@hotmail.fr](mailto:romain.dupin2@hotmail.fr)>

**Envoyé :** mercredi 23 juillet 2025 11:57

**À :** Urbanisme Besse <[urbanisme.besse@orange.fr](mailto:urbanisme.besse@orange.fr)>

**Objet :** Enquête publique : projet de parc photovoltaïque

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Bien que favorable au développement des énergies renouvelables, j'ai l'honneur de vous faire part de mon opposition à ce nouveau projet de parcs photovoltaïques au lieu-dit Thèmes et à la mise en compatibilité du PLU avec celui-ci.

Concernant la gestion des eaux pluviales relative à la création du parc photovoltaïque, le rapport de présentation indique, par l'orientation OF8 du SDAGE, qu'il est nécessaire de "limiter le ruissellement à la source", tout comme le PGRI par l'intermédiaire de son grand objectif GO2. La compatibilité du projet étant succinctement justifiée en précisant que le projet est situé hors zone inondable, et que l'étude hydraulique réalisée permettait d'éviter les enjeux. En effet, cette étude affirme l'absence d'enjeux en précisant qu'après travaux, une végétation herbacée (obtenue par ensemencement si nécessaire) permettrait de limiter le ruissellement des eaux sur la base d'un retour d'expérience sur des projets analogues.

Or, la végétation actuelle est composée de taillis mésoméditerranéen de chênes verts, couverture végétale de type boisée comme indiqué en pages 73 et 100 du rapport de présentation. Selon la littérature, et notamment le Guide Technique de l'Assainissement Routier, SETRA, 2006, précisant une méthodologie de calcul reconnue pour l'estimation des débits générés par les bassins versants naturels, le passage d'un bassin versant boisé à un bassin versant enherbé entraînerait une augmentation du ruissellement de l'ordre de 20 à 40%, et donc du débit ruisselé dans les mêmes proportions. Cette augmentation ne tient pas compte de l'augmentation du ruissellement par concentration des écoulements du fait de l'implantation des panneaux photovoltaïques, laissant craindre un ruissellement des eaux encore plus important. Cette augmentation du débit en aval est d'ailleurs observé en aval du premier parc réalisé comme en témoigne certains avis rédigés dans cette enquête publique. Une telle augmentation du ruissellement, sur des formations géologiques sensibles aux phénomènes d'érosion et de ruissellement comme indiqué en page 14 du rapport, peut notamment entraîner des coulées de boue.

**=> En tout état de cause, le projet ne peut donc, en l'état, être considéré comme compatible vis à vis du SDAGE et du PGRI contrairement à ce qui est annoncé.**

Ce projet induit donc un risque d'augmentation des débits en aval du projet, et donc dans l'Issole, le

cours d'eau étant alimenté par le bassin versant du projet comme précisé p21 du rapport. Pour rappel, la commune de Besse-sur-Issole est concernée pas un risque d'inondation par débordement de ce cours d'eau comme indiqué en p31 du rapport. La création de ce type de projet, au vu des surfaces concernées, pourrait donc avoir de forts impacts sur le régime hydrologique de l'Issole et impacter négativement le PPRI de la commune, ainsi que celui des communes en aval. Seule une modélisation hydraulique du cours d'eau tenant compte des aménagements prévus permettrait d'affirmer l'absence d'impacts, étude qui n'a visiblement pas été réalisée.

Outre le fait d'augmenter le ruissellement des eaux, cela, réduirait le rechargement des nappes, impactant négativement la résilience du territoire face au réchauffement climatique.

Proposer une gestion des eaux à la parcelle via des bassins ou ouvrages d'infiltration ne serait pas pertinente au vu des risques de dissolution de gypse annoncés en page 17 du rapport. En effet, l'infiltration des eaux se faisant de manière concentrée, celle ci impacterait négativement l'équilibre en place, accélérant la dissolution du gypse en sous sol, créant ainsi des cavité dans le sous-sol pouvant avoir un impact sur la stabilité du terrain en surface, et donc des ouvrages réalisés dans le cadre projet.

En second lieu, ce projet induit la destruction d'un réservoir terrestre de biodiversité selon la carte présentée en page 64 du rapport de présentation, ayant ainsi un impact négatif sur la faune et la flore locale protégée ou non. Une alternative moins écocide consisterait à équiper les toitures des bâtiments publics et/ou privés ainsi que les aires de stationnements en enrobé de panneaux photovoltaïques. Cette solution permettant de ne pas impacter les espaces naturels, ni le régime hydrologique local du fait de la non imperméabilisation de nouvelles surfaces.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à mes observations et en espérant que vous en tiendrez compte et remettrez un avis défavorable à ce projet, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à ma considération distinguée.

Romain Dupin,

54 Rue Jean Aicard, 83890 Besse-sur-Issole

**De :** Rohrer Sylvie <[rohrer\\_sylvie@yahoo.fr](mailto:rohrer_sylvie@yahoo.fr)>

**Envoyé :** mercredi 23 juillet 2025 15:29

**À :** [urbanisme.besse@orange.fr](mailto:urbanisme.besse@orange.fr)

**Objet :** Opposition à l'extension du parc photovoltaïque – préservation de la biodiversité et des écosystèmes forestiers

Madame, Monsieur,

Je me permets, par la présente, de vous faire part de ma vive opposition à l'extension du parc photovoltaïque actuellement à l'étude, projet qui prévoit le défrichement de 20 hectares supplémentaires de forêt.

Si je reconnais pleinement l'importance du développement des énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique, ce projet me semble incompatible avec les impératifs de préservation de la biodiversité et de protection des milieux naturels. En effet, la zone concernée constitue un écosystème forestier riche, abritant une faune sauvage variée ainsi qu'une flore locale précieuse, dont l'équilibre écologique serait gravement compromis par une telle opération.

Le défrichement de surfaces boisées entraîne la fragmentation des habitats naturels, la perturbation des couloirs écologiques et une mise en danger directe de nombreuses espèces protégées, certaines pouvant être inscrites sur la liste rouge de l'UICN. En outre, une telle artificialisation des sols va à l'encontre des objectifs nationaux et européens de lutte contre l'érosion de la biodiversité, fixés notamment par la Stratégie nationale pour la biodiversité et la directive Habitats-Faune-Flore.

Il me paraît fondamental que la production d'énergie, aussi vertueuse soit-elle, ne se fasse pas au détriment de la nature qu'elle entend protéger. Il existe aujourd'hui des alternatives d'implantation – zones déjà artificialisées, friches industrielles, toitures – qui permettent un développement durable et responsable du photovoltaïque sans porter atteinte à des milieux naturels sensibles.

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de ce message et de prendre en considération ma position dans le cadre de l'instruction de ce projet, et de faire primer la préservation des forêts et de la faune sauvage sur l'artificialisation supplémentaire de nos espaces naturels.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Sylvie Rohrer

5 Avenue de la libération

83890 Besse/Issole

**De :** Christian Fanchini <[christian.fanchini@gmail.com](mailto:christian.fanchini@gmail.com)>

**Envoyé :** mercredi 23 juillet 2025 16:19

**À :** [urbanisme.besse@orange.fr](mailto:urbanisme.besse@orange.fr)

**Objet :** Enquête publique parc photovoltaïque Besse 2

Mr le commissaire enquêteur,

En tant que citoyen responsable et engagé qui parcourt ce massif, en Trail , en randonnée, en VTT ou à la chasse, je m'oppose avec force et conviction à l'extension de la centrale photovoltaïque industrielle sur le plateau des Thèmes pour les principales raisons suivantes :

### **1. Une écologie de façade (ce que j'appelle du « blanchiment écologique »)**

« On ne peut pas faire de l'écologie en détruisant la nature. »

- **Couper plusieurs hectares de forêt pour y mettre du béton et des panneaux solaires, c'est un contresens environnemental.**
- Le plateau des Thèmes est un **puits de carbone naturel**, qui stocke le CO<sub>2</sub> : continuer à le détruire pour produire de l'électricité verte continue à amplifier un **bilan carbone négatif à long terme**.
- Le projet est situé dans une zone boisée classée très prisée des randonneurs, des vététistes et des amoureux de la nature, qu'il serait préjudiciable d'amputer de 20 ha supplémentaires pour y agrandir un chantier industriel fermé au public.

### **2. Un impact direct sur la biodiversité**

- Le plateau des Thèmes abrite une **faune et une flore locale protégée**, notamment des espèces méditerranéennes spécifiques à ces milieux boisés (chênes verts, tortues d'Hermann, fauvette pitchou, couleuvre de Montpellier, etc.). L'étude de biodiversité est ancienne. De plus, elle ne repose ni sur une approche « 4 saisons » ni sur une étude fine des espèces habitants ce site tout au long de l'année.
- Les installations industrielles (panneaux, clôtures, chemins d'accès, transformateurs) fragmentent les habitats et **mettent en danger l'équilibre écologique** sur le long terme.

### **3. Un risque d'incendie accru**

- Du fait de sa position isolée dans un vaste massif boisé.
- Par ailleurs, le plateau des Thèmes est classé « aléa très fort » au risque incendie par la DDTM.
- Imaginons les conséquences dans cette zone d'un feu identique à celui survenu dans le parc photovoltaïque au sol du Canadel à Brignoles le 11 juillet dernier ? Il a fallu attendre de longues

minutes avant d'intervenir en raison de l'électricité résiduelle restant dans le réseau des panneaux du parc.

#### 4. Une problématique accrue de la gestion de l'eau

- **Le ruissellement** sur les panneaux et les sols compactés aggrave l'érosion et les déséquilibres du terrain.
- Le lavage régulier des panneaux photovoltaïques implique une consommation importante d'eau, difficilement justifiable dans un contexte de sécheresses récurrentes. Cette contrainte est d'autant plus problématique dans notre région, régulièrement touchée par des épisodes de pluies chargées en sable du Sahara, qui encrassent rapidement les installations.

#### 5. Et ces brebis sous les panneaux ?

- Un peu de **pastoralisme d'image** pour habiller un projet industriel, mais **rien qui compense la déforestation réelle** ni l'artificialisation du site.

#### 6. Des alternatives existent

« Il faut des panneaux solaires, oui. Mais pas dans les forêts. »

- Les toitures des bâtiments publics, les parkings ombragés, les friches industrielles sont des lieux **plus pertinents** pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
  - Dans ses objectifs 2050 (100 GW), **la loi APER**, appuyée par la **PPE et l'ADEME**, affirme devoir atteindre cet objectif en **priorisant les emprises artificialisées** (zones industrielles, parking, etc.) et prévient contre l'installation de parcs photovoltaïques dans des espaces naturels sensibles : pourquoi ce bon sens n'est-il pas appliqué ici ?
  - Depuis 2014, aucune action locale n'a été entreprise pour équiper les bâtiments existants et autres zones déjà artificialisées ?

#### 7. Un précédent dangereux pour la Provence Verte

- Accepter ce nouveau projet aux côtés du précédent projet, c'est **ouvrir la porte à la multiplication des installations industrielles dans les massifs forestiers**.
- Besse devient un **exemple de dérive**, alors qu'il pourrait être un **modèle d'innovation responsable**.

#### 8. Un enjeu démocratique et de souveraineté locale

- Le projet est **piloté par un opérateur extérieur**, avec des retombées économiques très faibles pour le village.
- Il s'agit de **défendre l'intérêt général local** face à des intérêts privés.
- La **population a son mot à dire**. C'est une question de **respect démocratique** et de maîtrise de notre avenir local.

## **Conclusion :**

Pour les raisons évoquées supra, je demande l'abandon définitif de cette nouvelle tranche d'un vaste projet de centrale photovoltaïque industrielle sur le plateau des Thèmes

Alors que certains cherchent aujourd'hui à repeindre en vert un projet industriel ancien, il est important de remettre les faits en perspective. Ce projet n'a rien de local, ni de vertueux, et encore moins de réellement concerté.

Pourquoi raser 20 ha de forêt naturelle supplémentaires, alors que rien n'a été fait pour équiper les toitures communales, les parkings ou les friches déjà artificialisées ?

C'est par là que la transition énergétique doit dû commencer, et non en sacrifiant un espace boisé encore intact.

« Je suis pour la transition énergétique, mais pas au prix de notre environnement local. Le massif des Thèmes est un patrimoine naturel inestimable pour les générations futures. Besse sur Issole ne doit pas être l'exemple emblématique d'un blanchiment écologique, mais doit au contraire montrer l'exemple : produire de l'énergie propre sans sacrifier notre nature !

Christian Fanchini

83136 Forcalqueiret

**De :** Anke Fanchini <[ankefanchini@gmail.com](mailto:ankefanchini@gmail.com)>

**Envoyé :** mercredi 23 juillet 2025 16:41

**À :** [urbanisme.besse@orange.fr](mailto:urbanisme.besse@orange.fr)

**Objet :** Projet de parc photovoltaïque au lieu-dit « Thèmes » sur la commune de Besse sur Issole

## **AVIS DÉFAVORABLE AU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU LIEU-DIT "LES THÈMES"**

Madame, Monsieur,

Je souhaite exprimer par la présente mon opposition au projet de mise en compatibilité du PLU de la commune de Besse-sur-Issole pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit "Les Thèmes".

Ce refus est motivé par plusieurs éléments :

### 1. Opacité de la localisation dans les documents à télécharger et soumis à enquête

Le lieu exact d'implantation n'est pas clairement indiqué dans les documents mis à disposition du public. Une cartographie précise, lisible et facilement interprétable est indispensable pour permettre aux citoyens de se positionner en toute connaissance de cause. Cette imprécision remet en cause la validité de l'enquête publique et porte atteinte à la transparence du processus démocratique.

### 2. Atteinte aux paysages et à la biodiversité

Malgré les justifications d'intérêt général évoquées dans le dossier, ce projet implique le défrichement de zones boisées, le broyage de garrigues, et la transformation durable d'un espace naturel en zone industrialisée, au profit d'une infrastructure technique. Or, la région PACA est riche en biodiversité, et la commune de Besse-sur-Issole est fortement marquée par ses paysages naturels et forestiers. La mise en place du parc serait en contradiction avec les enjeux de préservation des milieux naturels et de lutte contre l'artificialisation des sols, pourtant promus par la loi Climat et Résilience.

### 3. Utilisation discutable d'un STECAL

Le recours à une zone STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée) comme base juridique pour l'accueil d'un équipement industriel de grande ampleur pose question. Un STECAL est en principe réservé à des constructions de faible impact, en lien direct avec le territoire. Dans le cas présent, le caractère temporaire et réversible de l'installation est contestable, et le retour à un usage agricole ou naturel en fin d'exploitation n'est ni garanti ni détaillé de manière crédible.

### 4. Manque de prise en compte des alternatives

Aucune étude comparative sérieuse n'a été menée sur les possibilités d'implantation sur des zones déjà artificialisées (friches industrielles, terrains dégradés, bâtiments publics ou privés). Cela va à l'encontre des recommandations de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui privilégie les terrains dégradés avant les milieux naturels.

### 5. Conflit entre intérêt général et intérêt local

La justification d'un intérêt public majeur repose sur des considérations globales (transition énergétique, sécurité d'approvisionnement, etc.), certes valables, mais elle occulte totalement les enjeux locaux : qualité de vie, protection des paysages, patrimoine naturel, tourisme rural,

acceptabilité sociale. Il est indispensable de concilier ces échelles plutôt que de les opposer systématiquement.

En conclusion :

Si la transition énergétique est une nécessité, elle ne peut se faire au mépris des procédures, des territoires et des citoyens. Ce projet, tel qu'il est présenté aujourd'hui, manque de rigueur, de concertation réelle et de garanties environnementales sérieuses. Je demande donc à ce qu'il soit retiré ou profondément révisé, dans le respect des principes de droit et d'équilibre territorial.

**Avis défavorable.**

Forcalqueiret, le 23 juillet 2025

---

**Anke FANCHINI**

[ankefanchini@gmail.com](mailto:ankefanchini@gmail.com)

*Oratoire Ste Lucie*

*247 Chemin des Déoux aux Marins*

*F-83136 Forcalqueiret*

*+33/(0)6.33.99.95.97*